Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 085-218501724-20241219-20241216DEL086-DE

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/12/2024 Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12 Séance N° 08 16/12/2024 Délibération 086/1.3

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

<u>Membres présents</u>: Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

<u>Absents excusés</u>: Mrs GUILBAUD David, HEMON Christian, Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane.

Absents: Mrs PINEAU Nicolas.

Monsieur Jean-Paul MILCENT a été élu secrétaire.

OBJET: Convention SPL pour étude aménagement du lotissement Grand Logis 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1;

Vu la délibération n°003/7.9 en date du 14 novembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à Vendée Expansion - SPL (anciennement l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée).

Madame le Maire propose que la commune du Perrier confie à Vendée Expansion - SPL, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'aménagement des secteurs « Grand Logis 3 » et « rue de la Rochelette ». Deux opérations principalement destinées à l'habitat sur des terrains d'une superficie de :

- Secteur Grand Logis 3: 2,8 ha

- Secteur Rue de la Rochelette : 3400 m²

La prestation confiée est détaillée comme suit :

Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DONNE un avis favorable concernant le lancement du projet d'aménagement des secteurs
 « Grand Logis 3 » et « rue de la Rochelette » ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec Vendée Expansion - SPL comprenant les missions et les rémunérations suivantes :

	OBJET DE LA MISSION	RÉMUNÉRATION H.T.
5.1	Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	11 760,00 € HT

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 085-218501724-20241219-20241216DEL086-DE

- PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2024.
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus, Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

> Pour extrait conforme Madame Le Maire Rosiane GODEFROY

Le secrétaire de séance Mr MILCENT Jean-Paul